

Objectifs :

. Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité les Travaux Hors Tension, interventions BT d'entretien et de dépannage et les interventions de remplacement et de raccordement en Basse Tension conformément à la NFC 18-510.

Prérequis :

Personnel électricien destiné à assurer les Travaux Hors Tension, la maintenance des ouvrages ou des installations.
Aptitude médicale requise

Moyens

pédagogiques :

Salle de cours / Appareils de mesures / Equipements de protection / Différents systèmes d'alimentation électrique et matériels

Durée :

De 1 à 3 jours selon les titres sélectionnés.

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agences ACERFS ou dans vos locaux (intra)

Financement :

Formation éligible au CPF

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Formations Habilitations électriques selon la nouvelle norme NF C18-510 pour le personnel électricien

Différents titres

Conforme Norme NF C18-510	Niveau	Titre Hab. Elec	Exemple de tâches à réaliser
	Electricien	B1 - H1 B2 - H2 (avec indice V)	- Exécutant électricien - Responsable de travaux
		BC - HC	- Chargé de consignation
		BR	- Chargé d'intervention générale - Réalise la maintenance, dépannage

Pour quoi ? Pour qui ?

Pour toute personne opérant sur des ouvrages et installations électriques.

Réglementation

Norme NF C18-510

Cette formation doit être recyclée tous les 3 ans.

Programme de la formation

Effectif

12 personnes maximum par session

Validation

Attestation de participation et avis du formateur sur la délivrance de l'habilitation

A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant

Compétences animateur

Formateur habilité

Contenu de la formation

Module commun

- Citer les différentes interventions BT d'entretien et de dépannage et les interventions BT de remplacement et de raccordement ainsi que les limites respectives de leur domaine.
- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
Pour les exécutants :
Respecter les instructions données par le chargé de travaux / Rendre compte de son activité
Pour les chargés de travaux :
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires / Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles ; rôles de chacun... etc.)
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, inspecton de sécurité, etc.). Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès , instruction de sécurité, etc.)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention Enoncer les instructions de sécurité spécifique aux essais (pour B2v essai)

Modules particuliers

B1-H1 : Respecter les instructions du chargé de travaux – Savoir rendre compte

B2-H2 : Organiser, délimiter et signaler la zone de travaux

BC-HC : Savoir réaliser une consignation et rédiger une attestation de consignation

BR : Connaître les mesures de prévention lié à une intervention – Savoir se protéger pour intervention en présence de tension

BE-HE (manœuvre, mesurage, vérification) : Connaître les risques liés à l'utilisation et la manipulation des outillages spécifiques aux mesures et vérifications électriques)